

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

VIGILANCE METEO JAUNE A SURVEILLER

VENTS VIOLENTS

Destinataires :

Institutionnels : COZ – SP Bayonne – SP Oloron – DD-ARS – CODIS – Conseil Départemental – DAEE – DDPP – DDCS – DDSP – DSDEN - CORG – DDTM – DDTM opérationnel – Météo France – Base hélico – EPSA – Altiservice – SAMU Pau – SAMU Bayonne – Conseil Régional Aquitaine – Communauté d'agglomération Pays Basque – Toutes les communes du département

Opérateurs : ASF – ENEDIS – Orange – La Poste – GRDF – Ports - EFS – Réseau sport 64 - SNCF

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest – Sud Radio - RFM

Date : 14/03/2018

12 h00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement mercredi 14 mars 2018 à 17h00

Fin événement prévue le jeudi 15 mars 2018 à 00h00 au moins

Qualification de l'évènement :

En journée, le vent de sud se renforce peu à peu. En fin d'après-midi et première partie de nuit, le vent sera à son apogée avec des rafales de 100 à 130 km/h en montagne, atteignant localement 150 km/h. Dans les vallées ou juste au pied des montagnes, les rafales atteindront alors 100 à 110 km/h. En deuxième partie de nuit, le vent faiblira assez rapidement.

Conséquences possibles : Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

Conseils de comportement : Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC